

**SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN
COLLEGE DE FORTSCHWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL
SEANCE du 12 JUIN 2019**

Sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT, Présidente

Madame BAUMERT souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30

Membres présents :

Délégué d'Andolsheim	Mme Elisabeth BRAESCH
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Délégué de Fortschwihr	Mme Hélène BAUMERT
Délégué de Grussenheim	M. Martin KLIPFEL
Délégué de Porte du Ried (Holtzwihr)	M. Bernard GERBER
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Christian DIETSCH
	Mme Clarisse MUNCH
Délégué de Jepsheim	Mme Françoise HARTER suppléante de
	M. Jean-Claude KLOEPFER
Délégué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
Délégué de Porte du Ried (Riedwihr)	M. Bernard DIRNINGER
Délégué de Wickerschihr	M. Rémy MEYER
Délégués de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach	M. Emmanuel SPITZ

Membres absents excusés : Mmes Caroline ROLL, Nathalie SCHELL, Josiane BIGEL
M. Jean-Claude KLOEPFER et Daniel BOEGLER

Secrétaire de séance : M. Bernard GERBER

Assistait également à la réunion : M. Raphaël KUEHN, directeur général des services

Ordre du jour :

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

A.1.- Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 13 mars 2019

A.2.- Renouvellement du contrat de maintenance informatique

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B. 1 – Compétence Espace Ried Brun

B.1.1 – Fixation des tarifs de location de l' Espace Ried Brun à compter du 01/01/2020

B.1.2 – Fixation des tarifs applicables aux manifestations à compter du 01/09/2019

B.1.3 – Convention de partenariat 2019/2020 avec l' Agence Culturelle Grand Est

B.1.4.- Convention triennale de partenariat culturel avec le crédit mutuel

B. 2.- Compétence scolaire et périscolaire

B.2.1.- Avenant au marché de transport scolaire du RPI du Ried à compter du 01/09/2019

B.2.2 – Convention de délégation de transport scolaire avec la Région Grand Est

B.2.3.- Mise en place d'un service de transport scolaire entre Riedwihr et Holtzwihr à la rentrée 2019/2020

B.2.4.- Création d'un poste à l'école maternelle de Holtzwihr suite à l'ouverture d'une 3^{ème} classe à la rentrée 2019/2020

B.2.5.- Création d'un poste à l'école maternelle de Bischwihr

B. 3 - Compétence Animation jeunesse

B.3.1.- Nouvelles activités et tarifs

B. 4 - Compétence Relais Assistantes maternelles

B.4.1.- Fixation d'une participation des parents à la sortie de fin d'année du Relais d'Assistantes Maternelles

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

A.1.- Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2019

Sans objections

A.2.- Renouvellement du contrat de maintenance informatique

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Le contrat de maintenance informatique vient à échéance en juin 2019.

Ce contrat couvre l'ensemble des postes informatiques installés

- Au Syndicat Pôle Ried Brun
- Dans les différentes écoles des communes ayant transféré la compétence du service école au Syndicat
 - Ecole maternelle de Bischwihr
 - Ecole élémentaire de Bischwihr à Fortschwihr
 - Ecole élémentaire de Riedwihr (Porte du Ried)
 - Ecole élémentaire de Wickerswihr
 - Ecoles maternelles et élémentaires de Holtzwihr (Porte du Ried)
 - Ecoles maternelles et élémentaires de Muntzenheim

Le cahier des charges tient compte des éléments suivants :

- Devis de réparation pour le matériel dès le 1^{er} euro
- Facturation à l'heure d'intervention
- Fiche d'intervention obligatoire à établir par le prestataire et contresignée par le directeur du syndicat ou des écoles respectives, pour être joint à la facture.

Compte-tenu des montants engagés sur les 3 dernières années de contrat (1 423 € en 2016, 478 € en 2017 et 1 727 € en 2018), Madame la Présidente a sollicité le prestataire actuel, Alsace Micro Services, qui donne entière satisfaction, pour une offre de prix.

Alsace Micro Services propose ses services aux conditions suivantes :

- Coût horaire d'intervention sur postes informatiques sur site ou à distance : 79 € HT/heure
- Coût horaire d'intervention sur serveur du Syndicat : 89 € HT/h (identique à 2016)
- Frais de déplacement : 29.50 € HT/km (identique à 2016)
- Délai maximum d'intervention : J + 2 heures à partir de la demande (identique à 2016)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et après avoir examiné cette offre,

Décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société Alsace Micro Services de Colmar, et autorise Mme la Présidente à signer le contrat de maintenance avec effet du 1^{er} juillet 2019, pour une durée de 3 ans.

COMPETENCE OPTIONNELLE

B

B.1.- Compétence Espace Ried Brun

B.1.1.- Fixation des tarifs de location de l'Espace Ried Brun à compter du 1^{er} janvier 2020

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

Afin de mieux respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité, Mme la Présidente propose la mise à disposition systématique d'un agent de sécurité formé SSIAP1 dans le cadre de la location de l'Espace Ried Brun à des tiers organisant des manifestations ouvertes au public.

Cette disposition permettra de palier la carence constatée à ce jour dans le cadre des locations puisque la réglementation impose la présence de 2 agents SSIAP1 durant la manifestation et garantira :

- Un contrôle discrétionnaire des personnes à l'entrée du hall modulaire
- Une présence dans le hall durant toute la durée de la manifestation
- Un contrôle des accès à la salle de spectacle durant les entractes afin d'interdire toutes consommations ou denrées alimentaires dans la salle.
- Une intervention en cas d'urgence et en terme de sécurité en appui au régisseur du Syndicat présent lors de la manifestation.

Un contrat annuel serait passé par le Syndicat avec un prestataire et ce service serait inclus systématiquement dans le contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la proposition de Mme la Présidente qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs et les conditions de location de l'Espace Ried Brun pour l'année 2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, comme suit :

Salle de spectacles y compris hall modulaire

- **Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried brun » :**

440 € par manifestation, 264 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)

- **Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried brun » :**
780 € par manifestation, 468 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)
- **Entreprises, partis politiques et unions syndicales des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun » :**
740 € par manifestation, 444 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)
- **Entreprises, partis politiques et unions syndicales hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun » :**
980 € par manifestation, 588 € par manifestation supplémentaire (par jour consécutif)

Mise à disposition d'un agent de sécurité SSIAP1

Tarif sur la base de 4 heures de mise à disposition : forfait 130 €

Cette nouvelle disposition, qui entrera en application le 1^R janvier 2020, sera automatiquement incluse dans le contrat de location des manifestations accueillant du public

Conditions de location

- La location inclut la mise à disposition du régisseur durant la manifestation + 8 heures de mise à disposition du régisseur technique avant la manifestation (préparation, générale ...)
- 25 €/heure au-delà de la 8^{ème} heure de mise à disposition du régisseur technique

Hall modulaire exclusivement

Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

- 300 par jour (180 € par jour supplémentaire)

Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

- 380 € par jour (228 € par jour supplémentaire)

Nettoyage et dégradations constatées

Les conditions de location de l'Espace Ried Brun en vigueur prévoient, de la part du loueur, un nettoyage sommaire afin de rendre les lieux rangés, balayés, sans tache ou marque, pour permettre à l'agent de nettoyage d'effectuer des travaux en profondeur.

Lorsque ces travaux de nettoyage sommaire ne sont pas effectués, un montant forfaitaire de 150 € pour nettoyage sera appliqué.

Lorsque des dégradations sont constatées (rayure du sol du hall modulaire, du parquet de la salle de spectacle ou sur des équipements), un montant forfaitaire de 900 € sera appliqué .

Préparation et rangement des équipements avec nettoyage

Lorsque le loueur ne possède pas de service lui permettant de mettre en place les équipements, à savoir :

- préparation et rangement des chaises
- mise en place de tables dans le hall
- nettoyage complet des lieux

Il pourra lui être proposé, à sa demande, une prestation de mise en place par les services du Syndicat pour un montant forfaitaire de 300 €.

Restitution de l'acompte

Lors de la signature du contrat de location, un acompte de 50 % sur le montant total de location est demandé au loueur.

Concernant cet acompte, le Comité Syndical prend les dispositions suivantes en cas d'annulation de la location

- Si l'annulation est faite dans un délai supérieur à 3 mois précédent la manifestation, l'acompte sera restitué au loueur.
- Si l'annulation est inférieure à 3 mois, l'acompte ne sera pas remboursé par le Syndicat.

B.1.2. - Fixation des tarifs applicables aux manifestations organisées à l'Espace Ried Brun à compter du 1^{er} septembre 2019

Communes ayant participé au vote: Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer les tarifs applicables à l'Espace Ried Brun pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 comme suit :

- **Pass culturel comprenant 8 spectacles 65,00 €**
- **Tarifs Spectacles**

Dates	Titres des spectacles	Tarif plein	Tarif réduit (personne à mobilité réduite, groupe à partir de 10 personnes, demandeur d'emploi, carte Cezam, jeunes -18 ans, étudiants)
13 octobre 2019	Les quinquas nerveux	16 €	./.
6 novembre 2019	Les Goguettes	14 €	./.
13 décembre 2019	Fausse confiance	12 €	10 €
14 janvier 2020	Madame Bovary	12 €	10 €
31 janvier 2020	La Montagne	12 €	10 €
3 mars ou 10 mars 2020	Terre de voyage	12 €	10 €
3 avril 2020	Véronique Poisson	12 €	10 €
17 avril 2020	Les Pas Pareils	12 €	10 €
5 juin 2020	Les Barbouzes	12 €	10 €

Le spectacle du 28 avril 2020 organisé en partenariat avec la Comédie de l'Est sera proposé à titre gratuit

- Tarifs jeune public 5,00 €
- Tarif scolaire 2.50 €

• **Cinéma**

- Tarif adulte 5,00 €
- Tarif jeune jusqu'à 14 ans..... 4,00 €
- Supplément film 3D 1,00 €
- Le supplément de 1 € pour la 3D comprend la mise à disposition de lunettes adaptées
- Collège au cinéma..... 2.50 €

• **Boissons**

- Sodas 50 cl..... 2.00 €
- Sodas en promo (tarif réduit)..... 1.00 €
- Jus de fruits 25 cl 1.50 €
- Jus de fruits 50 cl 2.00 €
- Jus de fruits en promo (tarif réduit) 1.00 €
- Eau 50 cl 1.50 €
- Café..... 1.00 €
- Vin 1.50 €
- Crémant..... 2.00 €
- Bouteille vin..... 9.00 €
- Bouteille crémant 12.00 €
- Bières 2.00 €

• **Confiseries**

- Pop corn 100 g 1.50 €
- Pringles 40 g 1.50 €
- M & M'S 45 g 1.00 €
- Skittles 55 g 1.00 €
- Sucette 0.50 €
- Bonbon haribo 40g 1.00 €

B.1.3.- Convention culturelle 2019/2020 avec l'Agence Culturelle Grand Est

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

Mme la Présidente propose de reconduire le partenariat avec l'Agence Culturelle Grand Est pour l'accueil des spectacles des « Régionales » pour la saison 2019/2020, à travers une convention culturelle.

Ces spectacles se dérouleront dans la salle de l'Espace Ried Brun.

Le programme, dont le choix a été effectué en commission, comprend l'accueil des spectacles suivants :

Titre.....**Paroles, paroles**
CompagnieKitschn'Music
Représentationvendredi 13 septembre 2019 (20h30)
Montant de la participation financière apportée par l'Agence culturelle : 0.00 € TTC (dans le cadre du lancement de la saison, entrées libres).

Titre.....**La Montagne** (titre provisoire)
CompagnieLes Vrais Majors
ReprésentationVendredi 31 janvier 2020 à 20 h 30
Montant de la participation financière apportée par l'Agence culturelle : 645,00 € TTC

Titre.....**Les Pas pareils**
CompagnieL'Indocile
Représentationvendredi 17 avril 2020 à 15 h
Montant de la participation financière apportée par l'Agence culturelle : 450,00 € TTC

Les engagements logistiques et financiers de l'Agence Culturelle Grand Est sont définis dans la convention de partenariat présentée par Mme la Présidente.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de reconduire le partenariat avec l'Agence Culturelle Grand Est pour la saison 2019/2020.

Autorise Mme la Présidente à signer la convention 2019/2020 avec l'Agence Culturelle Grand Est,

Autorise Mme la Présidente à signer les divers contrats avec les compagnies.

B.1.4.- Convention de partenariat culturel avec le Crédit Mutuel

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

M. Bouché, Vice-Président, présente le projet de renouvellement de la convention de partenariat culturel qui liera le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr et les deux caisses du Crédit Mutuel, les 9 Ecus et le Castel pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Ce partenariat prévoit notamment :

- La mise à disposition de 40 billets par spectacle à destination des deux caisses du Crédit Mutuel
- La gestion des invitations par le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr
- La gestion des statistiques permettant l'évaluation du partenariat

Le crédit mutuel s'engage à verser une subvention de fonctionnement sur 3 ans au démarrage de chaque saison culturelle, début septembre.

Cette contribution financière forfaitaire annuelle se répartit de la manière suivante :

- Crédit Mutuel Les 9 Ecus2 500 €
- Crédit Mutuel Le Castel2 500 €
- District de Colmar2 000 €

Le partenariat portera sur 3 ans avec les deux caisses du Crédit Mutuel.

Le Comité Syndical autorise Mme la Présidente à finaliser ce partenariat et à signer tous documents y afférent.

B.2.- Compétence scolaire et périscolaire

B.2.1. Avenant au marché de transport scolaire du RPI du Ried à compter du 01/09/2019

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

A la demande de l'Education Nationale un groupe scolaire de la Porte du Ried, qui a vocation à rassembler et à scolariser tous les élèves de Holtzwihr et Riedwihr, sera créé à la rentrée de septembre 2019.

Ainsi, les enfants de Riedwihr n'emprunteront plus le bus effectuant le circuit actuel entre Fortschwihr, Bischwihr, Wickerswihr et Riedwihr.

De nouveaux horaires de transport ont été déterminés et sont présentés dans le tableau ci-dessous

MATIN				APRES MIDI			
COMMUNES	ALLER	COMMUNES	RETOUR	COMMUNES	ALLER	COMMUNES	RETOUR
Wickerswihr	7 h 45	Fortschwihr	11 h 32	Wickerswihr	13 h 25	Fortschwihr	16 h 12
Bischwihr	7 h 51	Bischwihr	11 h 38	Bischwihr	13 h 31	Bischwihr	16 h 18
Fortschwihr	7 h 57	Wickerswihr	11 h 44	Fortschwihr	13 h 37	Wickerswihr	16 h 24
Bischwihr	8 h 03	Bischwihr	11 h 50	Bischwihr	13 h 43	Bischwihr	16 h 30
Wickerswihr	8 h 09	Fortschwihr	11 h 56	Wickerswihr	13 h 49	Fortschwihr	16 h 36

Kilomètres en charge	7.5	7.5	7.5	7.5
----------------------	-----	-----	-----	-----

Compte tenu de la réduction du kilométrage puisque le bus n'effectuera plus la liaison entre Wickerswihr et Riedwihr, une demande de proposition tarifaire auprès de la société Autocar Royer, titulaire du marché à bons de commande d'une durée de 4 ans, a été faite pour la rentrée de septembre 2019.

Le forfait journalier proposé par Autocar Royer, en date du 15 mai 2019, s'élève à 210 € HT/jour.

Mme la Présidente précise que le tarif actuel s'élève depuis le 1^{er} janvier 2019 à 213.15 € HT /jour.

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Mme la Présidente, et après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de service des Autocars Royer pour un montant forfaitaire de 210 € HT/jour à compter du 1^{er} septembre 2019.

Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant au marché à bons de commande correspondant sur cette base et toutes pièces afférentes.

B.2.2.- Convention de délégation de transport scolaire avec la Région Grand Est

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwih, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwih

Le Syndicat assure l'organisation du service de transport scolaire du RPI du Ried dont le marché a fait l'objet d'un renouvellement à la rentrée de septembre 2018.

Suite au transfert de la compétence de transport du Département du Haut Rhin à la Région Grand Est par l'effet de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la délégation d'organisation, sur demande de la Région Grand Est, a été acceptée par le Syndicat pour une période transitoire d'une année.

En effet, c'est Colmar Agglomération qui a cette compétence d'organisation des transports sur le territoire des Communes concernées. Ainsi, Colmar Agglomération a délibéré le 21 juin 2018 dans l'optique de reprendre cette délégation à la rentrée de septembre 2019, conformément à ses statuts.

Le Syndicat avait donc décidé de s'engager sur cette période transitoire de septembre 2018 à septembre 2019.

Cette décision s'était inscrite dans la perspective d'une reprise de compétence effective par Colmar Agglomération au 1^{er} septembre 2019, emportant de fait, l'organisation par Colmar Agglomération des services inclus dans son ressort territorial.

Compte-tenu d'éléments nouveaux, Colmar Agglomération a décidé de ne pas se positionner pour une reprise de cette organisation à la rentrée de septembre 2019.

Ces éléments sont les suivants :

- o Desserte du nouveau groupe scolaire sur la commune fusionnée Porte du Ried (Holtzwihr et Riedwihr) pour la prochaine rentrée scolaire 2019
- o Modification de la desserte actuelle du RPI du Ried suite au retrait de la commune de Riedwihr de ce RPI à compter du 1^{er} septembre 2019

Le syndicat n'est pas habilité à passer les marchés concernant les transports dont Colmar Agglomération a la compétence.

Cependant, pour assurer la continuité du service public pour la prochaine rentrée, le comité syndical décide de prolonger, de manière exceptionnelle, d'une année supplémentaire la mise en place et l'organisation de ces 2 services de transport scolaire .

Dans ce contexte et au regard des délais particulièrement contraints pour assurer la continuité du service public pour la prochaine rentrée, le Comité Syndical décide de prolonger d'une année supplémentaire la mise en place et l'organisation de ce 2 services de transport scolaire.

Dans un esprit de maintien de l'équité territoriale dans cette période transitoire, la Région Grand Est est prête à maintenir la prise en charge financière de la desserte «Porte du Ried » à hauteur de 66 % du coût du service.

Compte-tenu de la situation, Mme la Présidente propose aux membres de porter la durée de la convention à 1 an, jusqu'à reprise de cette délégation par Colmar Agglomération à la rentrée 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

Accepte la proposition de Mme la Présidente de porter cette délégation à 1 an, soit du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} septembre 2020, non renouvelable ;

Autorise Mme la Présidente à signer cette nouvelle convention, exclusivement sur ces nouvelles bases ;

Charge Mme la Présidente d'en informer Colmar Agglomération.

B.2.3.- Mise en place d'un service de transport scolaire entre Riedwihr et Holtzwihr à la rentrée 2019/2020

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

Le conseil municipal de la Porte du Ried (Holtzwihr et Riedwihr) a pris la décision à l'unanimité jeudi 4 avril 2019 de constituer un nouveau groupe scolaire « Porte du Ried » pour la prochaine rentrée scolaire. Les élèves de Riedwihr rejoindront les élèves de Holtzwihr au sein de ce nouveau groupe scolaire et quitteront le RPI du Ried Bischwihr – Fortschwihr – Wickerschihr.

1. Conséquences au niveau de la carte scolaire pour la commune nouvelle Porte du Ried

- Ouverture d'une 3^{ème} classe de maternelle à la Porte du Ried par transfert de l'EM de Bischwihr : Arrivée de 10 élèves maternelles de Riedwihr dans leur commune nouvelle en plus des 59 élèves prévus = 69 élèves.
- Ouverture d'une 5^{ème} classe élémentaire à la Porte du Ried par transfert du RPI du Ried. Arrivée de 19 élèves élémentaires de Riedwihr dans leur commune nouvelle en plus des 77 élèves prévus, ce qui fait 96 élèves auxquels il faut rajouter les 12 élèves d'ULIS.

De fait de cette réorganisation, il est nécessaire de mettre en place un nouveau service de transport scolaire entre Holtzwihr et Riedwihr à la rentrée de septembre 2019.

Colmar Agglomération a décidé de ne pas se positionner pour la mise en place de ce service à la rentrée 2019.

C'est donc le Syndicat qui a accepté, à titre exceptionnel, d'organiser ce service pour une période transitoire d'une année.

Un marché pour assurer cette liaison de transport scolaire doit être passé avec un prestataire de service.

Ainsi, un dossier de consultation a été élaboré par les services du Syndicat sur les bases suivantes :

- Marché à bons de commande d'un an, reconductible une fois
- Régime d'actualisation des prix (le calcul sera assuré par la Région Grand Est)
- Un bordereau des prix unitaires sous la forme de prix forfaitaires par jour de circulation
- Une durée limite des véhicules en service fixée à 15 ans

A l'issue de la procédure, une copie du marché devra être transmise à la Région Grand Est. Elle servira de base de calcul de la dépense ouvrant droit à subvention.

Un avis d'appel public à concurrence va paraître le 13 juin 2019 sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin avec date de remise des offres au 8 juillet 2019.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- Prix des prestations70 %
- Mémoire technique30 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

Décide d'organiser la mise en place de ce service de transport scolaire entre Riedwihr et Holtzwihr à la rentrée 2019, dans l'attente de sa reprise par Colmar Agglomération sur les bases du dossier de consultation énoncé précédemment,

Autorise Mme la Présidente à signer le marché à bons de commande avec la société qui aura été déclarée la mieux-disante par la commission d'examen des offres au regard des critères énoncés dans le cahier des charges et toutes pièces afférentes à ce dossier.

B.2.4.- Création d'un poste à l'école maternelle de Porte du Ried (Holtzwihr) suite à l'ouverture d'une 3^{ème} classe à la rentrée 2019/2020

Commune ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

Suite à la réorganisation de la carte scolaire et la création d'un groupe scolaire pour la commune Porte du Ried, une 3^{ème} classe de maternelle sera ouverte sur Holtzwihr à la rentrée de septembre 2019. Cette réorganisation nécessite également la mise en place d'un service de transport scolaire entre Holtzwihr et Riedwihr.

Pour assurer l'encadrement de cette classe et du service de transport, Mme la Présidente propose de créer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet sur une quotité de travail de 25.59/35 pour faire face à un accroissement temporaire d'activités conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Les missions qui seront dévolues à cet agent sont les suivantes :

Sous l'autorité de la Directrice et des enseignants :

- Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants
- Préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants
- Participer aux activités pédagogiques définies par l'enseignant
- Accompagner les enfants pour les soins d'hygiène et lors de la sieste
- Assurer la sécurité des enfants sous la responsabilité des enseignants

Sous l'autorité de la Présidente du Syndicat :

- Accompagner les élèves empruntant le bus scolaire aux horaires d'entrées et de sorties des classes

Compétences requises :

- Etre à l'écoute et savoir dialoguer avec l'enfant
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité (respect d'autrui, respect de l'environnement, etc) et d'hygiène corporelle
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice, etc)
- Accompagner l'enfant dans son développement affectif et dans l'acquisition des fonctions sensorielles et motrices.

Mme la Présidente précise qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de créer ce poste à temps non complet (25.59/35), afin de palier ce besoin nouveau du Syndicat,

Autorise à l'unanimité la création d'un emploi relevant du grade d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non-complet à raison de 25.59 h/semaine, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec effet du 1^{ER} septembre 2019, pour une période de 12 mois, soit du 01/09/2019 au 31/08/2020, renouvelable.

Prévoit que le traitement de cet agent contractuel, recruté au titre du 1^o de l'article 3 précité, s'effectuera au 1^{er} échelon de l'échelle C2 afférente au grade d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,

Décide de faire bénéficier cet agent de la gratification de fin d'année octroyée au personnel syndical,

Décide de faire bénéficier à cet agent des dispositions du régime indemnitaire institué par le Syndicat (RIFSEEP), Mme La Présidente se chargeant de la fixation du montant alloué,

Décide de passer par le service de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la gestion de cet agent contractuel

Autorise Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition à passer avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin,

Dit que les crédits nécessaires au financement de ce poste inscrits au budget primitif 2019 du syndicat couvrent cette dépense,

Charge Mme la Présidente du recrutement de cet agent contractuel.

B.2.5.- Création d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle de Bischwihr

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

Suite aux nombreuses absences constatées des ATSEM de l'école maternelle de Bischwihr qui perturbe le fonctionnement des 4 classes, M. Helmlinger propose de créer un 4^{ème} poste d'ATSEM à temps non complet à la rentrée de septembre 2019.

Le coût engendré par cette création de poste s'élève à environ 20 000 € et serait réparti sur les 3 communes du RPI du Ried (Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschihr).

M. Kuehn, DGS, affirme que les remplacements des ATSEM ont systématiquement été assurés depuis la rentrée de septembre 2018.

M. Bouché informe le Comité Syndical qu'à l'école maternelle de Muntzenheim il n'y a que 2 ATSEM pour 3 classes, ce qui est suffisant si le service est bien organisé entre les enseignants et les ATSEM.

Mme Baumert rappelle que la 4^{ème} classe de maternelle, suite au départ de Riedwihr à la rentrée de septembre 2019, a pu être maintenue in-extremis.

Qu'en sera-t-il à la rentrée de septembre 2020 et du personnel qui aura été recruté si la classe devait fermer ?

M. Kuehn rappelle également aux 3 communes concernées que le départ de la commune de Riedwihr (Porte du Ried) du RPI du Ried à la rentrée engendrera automatiquement en 2020 un coût supplémentaire pour l'école maternelle de Bischwihr estimé à environ 23 000 € pour les 3 communes.

Dans ce contexte, les communes de Fortschwihr et Wickerschihr vote contre cette création de poste.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes, sauf celle de Bischwihr

Décide de ne pas créer de poste d'ATSEM supplémentaire à l'école maternelle de Bischwihr,

B.3.- Compétence animation jeunes

B.3.1.- Nouvelles activités et tarifs

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

M. Steve Casotti, responsable du service animations jeunesse du Syndicat, propose de nouvelles activités pour 2019.

Ces nouvelles activités ainsi que les tarifs proposés sont répertoriés dans le tableau ci-dessous

Activités	Lieu	Tarifs proposés	
		Communes adhérentes à la compétence	Communes non adhérentes à la compétence
Kan Jam (jeu de freesbee avec corbeille au bout)	Espace Ried Brun Muntzenheim	3 €	5 €
Initiation à l'équitation	Centre équestre d'Artzenheim	10 €	12 €
Atelier des Makers (fabrication d'une enceinte bluetooth)	Espace Ried Brun Muntzenheim	15 €	17 €
Labyrinthe de maïs (parcours à travers un champ de maïs)	Ferme Kieffer à Limersheim	8 €	10 €
Disc golf (parcours de freesbee)	Espace Ried Brun Muntzenheim	3 €	5 €
Koba Wakepark et stand up paddle (paddle surf encadré)	Plan d'eau de Wittisheim	20 €	22 €
Paddle tennis	Centre sportif de Sélestat	8 €	10 €

Le Comité Syndical accepte ces propositions et les tarifs correspondants.

B.4.- Compétence Relais d' Assistantes maternelles

B.4.1.- Fixation d'une participation à la sortie de fin d'année du Relais d'assistantes maternelles

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Jepsheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

Une sortie de fin d'année va être organisée par le Relais d'Assistants Maternelles «Les petites mains du Ried » au parc du petit prince à Ungersheim le mercredi 3 juillet 2019.

Les tarifs groupes d'entrées sont de 9.50 € par enfant de plus de 15 mois et 9.50 € par adulte.

Sur proposition de Mme la Présidente, le Comité Syndical, décide de fixer une contribution pour tous les participants à cette sortie, comme suit :

- Enfant de + de 15 mois6.50 € / enfant
- Adulte.....9.50 € / adulte

La séance est levée à 20 heures 30